



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 27 avril 1984

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le présent message pour solliciter l'aide de votre gouvernement touchant une question à laquelle j'attache une importance considérable.

Comme vous le savez, le Conseil de sécurité a décidé le 19 avril 1984, à la demande du Gouvernement libanais et sur ma recommandation, de proroger de six mois, soit jusqu'au 19 octobre 1984, le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Cette décision fait ressortir toute l'importance des activités de la FINUL. Il est aujourd'hui généralement admis que, malgré les difficultés qu'elle a rencontrées, cette force de maintien de la paix des Nations Unies continue d'être un facteur essentiel de stabilité dans le sud du Liban. Sa présence symbolise aussi la volonté de l'Organisation de soutenir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

Cependant, la décision du Conseil de sécurité ne résout pas les problèmes financiers de la FINUL dont le Compte spécial, en ce mois d'avril 1984, accuse un déficit de quelque 186,4 millions de dollars. De ce fait, c'est maintenant avec beaucoup de retard que l'Organisation rembourse aux pays qui fournissent des forces à la FINUL les dépenses qu'ils ont engagées, ce qui leur impose, et surtout aux moins prospères d'entre eux, une charge injuste et de plus en plus lourde.

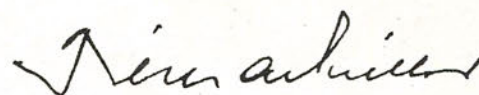
Pour remédier à ce problème financier, où des principes sont également en jeu, l'Assemblée générale a constitué en 1979 le Compte d'attente de la FINUL. Financé au moyen de contributions volontaires, ce compte doit servir à rembourser les gouvernements qui apportent des contingents, du matériel et des fournitures à la FINUL. Malheureusement, les contributions volontaires reçues jusqu'à présent sont très nettement insuffisantes.

Son Excellence
Monsieur Pierre Aubert
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral
des affaires étrangères de la Suisse
Berne



Bien qu'elle ne soit pas membre de l'ONU, la Suisse a apporté à l'Organisation et à ses activités de maintien de la paix un soutien sans défaillance. Elle a versé d'importantes contributions volontaires à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et mis, de son propre chef, un avion au service de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, dont le terrain d'opérations est le Moyen-Orient. L'intérêt que marque la Suisse pour les activités de maintien de la paix des Nations Unies et l'appui qu'elle leur a fourni dans le passé m'incitent à faire appel à votre gouvernement, en ces temps de besoin, pour qu'il envisage de verser une contribution volontaire à la FINUL, dont le maintien dans le sud du Liban est si important pour le Gouvernement libanais et pour la cause de la paix dans la région.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Javier Pérez de Cuéllar

NEW YORK ONU

Direction des O.I.,

D F A E

PO/th
711.26

1er mai 1984

La lettre du 27 avril 1984 du Secrétaire général des Nations Unies au Chef du Département appelle de ma part les observations suivantes:

- L'appel du Secrétaire général est solennel, bien différent des communications de routine demandant le renouvellement des contributions des Etats aux opérations de maintien de la paix.
- Le Secrétaire général relève notre qualité d'Etat non membre. Je ne connais pas pour ma part de précédent où le Secrétaire général le fasse aussi directement.

Il est vrai que les décisions de principe concernant nos autres contributions aux opérations de maintien de la paix

./..

- 2 -

(emprunt obligataire des Nations Unies en 1961, UNFICYP en 1964, avion ONUST dès 1967) sont anciennes.

Depuis lors nous avons promis un hôpital de campagne en Namibie mais n'avons plus pris aucune autre initiative. Or récemment encore, un membre du Secrétariat me faisait remarquer qu'en 1967, la Suisse avait spontanément offert de s'associer aux opérations de maintien ^{de la paix} en offrant un avion.

La demande du Secrétaire général revêt donc une assez grande importance politique que ce soit pour des raisons intrinsèques ou dans la perspective de nos relations avec les Nations Unies.

La Suisse n'a pas contribué au financement de la FINUL au moment de sa création, en raison de sa politique de neutralité, mais sur la base des expériences et des débats du Conseil de Sécurité, on peut constater actuellement que le mandat de la FINUL n'est pas contesté puisque l'URSS et l'Ukraine ont été les seuls Etats à s'abstenir quant à sa reconduction, pour des raisons qui tiennent à leur position traditionnelle quant aux opérations de maintien de la paix.

Le rôle de la FINUL au Liban est jugé de façon positive à New York. On lui a reproché certes dans l'opinion publique de n'avoir pas arrêté l'invasion israélienne, mais tel

./..

n'était pas son rôle. Actuellement la FINUL assure le maintien de l'ordre et la protection - combien nécessaire - des populations civiles.

En ce qui concerne l'avenir, l'extension du mandat de la FINUL est en partie liée au résultat des élections israéliennes. Si Israël devait se retirer, même partiellement du Liban, la FINUL pourrait assurer une certaine stabilité dans les régions évacuées. De l'avis du Secrétariat, il serait beaucoup plus compliqué de créer une nouvelle force.

Du point de vue de nos relations avec les Nations Unies, un geste de la Suisse serait certainement le bienvenu. Il est, en effet, important de montrer que la politique de coopération avec l'Organisation décidée en 1946 par le Conseil fédéral n'est pas remise en cause par la perspective du référendum. Je suis persuadée aussi qu'en cas d'échec de celui-ci, le maintien de relations de travail satisfaisantes avec le Secrétariat est, dans tous les domaines, largement lié à la poursuite de cette politique positive.

Il est évidemment peu satisfaisant de devoir combler des déficits causés par l'URSS, mais les prestations de la Suisse sont généralement inférieures à celles d'Etats qui lui sont comparables et soutiennent les opérations de maintien de la paix. Les autres pays neutres ont consenti des sacrifices humains et matériels assez considérables et même un petit pays comme les Iles Fidji a dépensé - si j'en crois le

./..

N.Y. Times du 9 avril 1984 - dix millions de dollars à cet effet.

Je me rends compte des difficultés de caractère politique que peut susciter en Suisse la demande du Secrétaire général, mais il me paraît aussi certain que la réponse de la Suisse ne passera pas inaperçue à l'étranger.

L'OBSERVATEUR

F. Pometta

Annexe: ment.

Copie à:

- M. le Secrétaire d'Etat E. Brunner, DFAE (avec annexes)
- M. l'Ambassadeur F. Muheim, DFAE (avec annexes)
- Division politique II, DFAE
- Direction du droit int. public, DFAE
- Jurisconsulte, DFAE
- Secrétariat politique, DEAE
- DDA, DFAE

Copie pour information à:

- Ambassade de Suisse Tel Aviv
- Ambassade de Suisse Beyrouth
- Ambassade de Suisse Vienne
- Mission suisse près les O.I., Genève